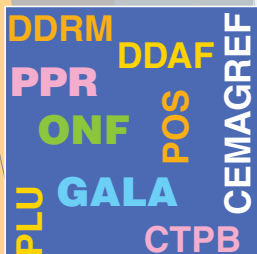


ANNEXES



Sigles et abréviations



Pictogrammes



Adresses internet

Sigles et abréviations

ADR. :	Accord européen relatif au transport de matières Dangereuses par la Route	DICRIM :	Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Document, réalisé par le maire, à partir des éléments transmis par le préfet enrichis des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde qui auraient été prises par la commune. Il est consultable en Mairie.
ARVA :	Appareil de Recherche des Victimes d'Avalanche	DICT :	Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (relatif aux canalisations de transport et matières dangereuses)
ASN :	Autorité de Sûreté Nucléaire	DGPR :	Direction Générale de la Prévention des Risques. Direction du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie chargée, entre autres missions, de mettre en œuvre l'information préventive sur les risques majeurs.
AZI :	Atlas des Zones Inondables	DTU :	Documents Techniques Unifiés
BARPI :	Bureau d'Analyse des Risques et des Pollutions Industrielles	DREAL :	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
BCSF :	Bureau Central de la Sismicité Française	EPA :	Enquête Permanente sur les Avalanches
CARIP :	Cellule d'Analyse des Risques et d'Information Préventive	GALA :	Gestion Automatique Locale d'Alerte - Système téléphonique qui transmet aux maires une alerte depuis le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Préfecture. La transmission permet d'informer très rapidement et simultanément une liste de plusieurs maires.
CATNAT :	Catastrophe Naturelle	ICPE :	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CEMAGREF :	Centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts	INB :	Installation Nucléaire de Base
CHSCT :	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	IPG :	Institut de Physique du Globe
CLI :	Commission Locale d'Information	MEDDE :	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
CLIC :	Comité Local d'Information et de Concertation remplacé par la CSS	MSK :	Medvedev, Sponheuer, Karnik : échelle d'intensité sismique
CLPA :	Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux	ONF :	Office National des Forêts.
CMIC :	Cellule Mobile d'Intervention Chimique	ORSEC (Plan) :	Plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile
CMIR :	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique	PAZ :	Plan d'Aménagement de Zone
CMRS :	Centre Météorologique Régional Spécialisé	PCS :	Plan Communal de Sauvegarde
CODIS :	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	PHEC :	Plus Hautes Eaux Connues
COZ :	Centre Opérationnel de Zone	PIDAF :	Plan Intercommunaux de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier
CSERV :	Conseil Supérieur d'Évaluation des Risques Volcaniques	Plan Rouge :	Plan destiné à porter secours à de nombreuses victimes.
CSS :	Commission de Suivi de Site qui remplace le CLIC		
CTPB :	Centre Technique Permanent des Barrages		
DDT :	Direction Départementale des Territoires		
DDRM :	Dossier Départemental des Risques Majeurs. Document, réalisé par le préfet, regroupant les principales informations sur les risques majeurs naturels et technologiques du département. Il est consultable en mairie.		
DGSCGC :	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, Direction du Ministère de l'Intérieur comprenant quatre sous-directions dont une sous-direction de la planification et de la gestion des risques : Bureau des risques majeurs.		

Sigles et abréviations

PLU :	Plan Local d'Urbanisme : document d'urbanisme institué par la loi "Solidarité et renouvellement urbain" (loi SRU) du 13 décembre 2000. Il se substitue au POS.	PSS :	Plan de Secours Spécialisé, plan d'urgence prescrit par le préfet : il existe des PSS transport de matières dangereuses, feu de forêt ...
PMD :	Plan Marchandise Dangereuse.	PUI :	Plan d'Urgence Interne (voir POI)
POI :	Plan d'Opération Interne. Plan élaboré et mis en œuvre par l'industriel exploitant une installation classée présentant des risques particuliers, par la nature de ses activités, pour les populations avoisinantes et pour l'environnement. Pour les installations nucléaires de base on parle de PUI : Plan d'Urgence Interne.	PZSIF :	Plan de Zones Sensibles aux Incendies de Forêt
POS :	Plan d'Occupation des Sols document d'urbanisme fixant les règles d'occupation des sols sur la commune. Le POS est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité des maires. Il est remplacé par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) depuis la loi "Solidarité et renouvellement urbain" (loi SRU) du 13 décembre 2000.	RD :	Route Départementale
PPI :	Plan Particulier d'Intervention. Plan d'urgence définissant, en cas d'accident grave, pour un barrage, dans une installation classée, les modalités de l'intervention et des secours en vue de la protection des personnes, des biens et de l'environnement	RN :	Route Nationale
PPCIF :	Plan de Protection de la Forêt Contre les Incendies de Forêt	RTM :	service de Restauration des Terrains de Montagne
PPMS :	Plan Particulier de Mise en Sûreté (pour les établissements scolaires)	SDIS :	Service Départemental d'Incendie et de Secours
PPRN :	Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles. Document réglementaire, institué par la loi du 2 février 1995, qui délimite des zones exposées aux risques naturels prévisibles. Le PPR se substitue depuis le 2 février 1995 aux autres procédures telles que PER, R111-3, PSS. Il peut être de deux types : PPR multirisques et PPR inondation (PPRI).	SCHAPI :	Service Central d'Hydrométéorologie et d'Appui à la Prévision des Crues
PPRT :	Plan de Prévention des Risques Technologiques. Depuis la loi du 30 juillet 2003, il a été institué autour des établissements SEVESO AS.	SCOT :	Schéma de Cohérence Territoriale
PPRM :	Plan de Prévention des Risques Miniers. Il définit des règles d'utilisation des sols influencés par des anciennes exploitations minières.	SIDPC :	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
PSI :	Plan de Surveillance et d'Intervention prescrit aux abords des canalisations de transport de matières dangereuses.	SPC :	Service de Prévision des Crues.
		SPRN :	Schéma de Prévision des Risques Naturels
		TMD :	Transport de marchandises dangereuses.
		UIISC :	Unité d'Instruction et d'Intervention de la Sécurité Civile. Unités de renfort national pouvant intervenir en complément des sapeurs-pompiers locaux, ou à l'étranger lors de catastrophes

symboles d'information préventive des risques majeurs

	risques hydriques	risques géologiques	risques climatiques	risques technologiques
				
informez-vous	zone inondable	zone exposée aux glissements de terrain	zone exposée à des tempêtes fréquentes	abords d'unité nucléaire
				
soyez vigilants	zone submersible	présence de cavités souterraines mamières	zone cyclonique	proximité d'installations classées
				
signalétique confinement	zone en aval d'un barrage d'une digue	zone sismique	couloir d'avalanche chute abondante de neige	proximité d'un stockage de gaz
				
repère crue historique	mouvements de terrain liés à la sécheresse	zone volcanique	zone exposée aux feux de forêt	transport de marchandises dangereuses
				
	signalétique refuge		conduite de matières dangereuses	

libellé
consignes individuelles
de sécurité

en cas
de **danger**
ou d'alerte

1. **abritez-vous**
take shelter
resguardese

2. **écoutez la radio**
listen to the radio
escuche la radio

3. **respectez les consignes**
follow the instructions
respete las consignas

code
vigilance météorologique

 **niveau 1** PAS DE VIGILANCE
risque faible

 **niveau 2** ETRE ATTENTIF
risque moyen

 **niveau 3** ETRE TRES VIGILANT
risque fort

 **niveau 4** VIGILANCE ABSOLUE
risque très fort

 **RISQUES
D'AVALANCHES**

pour en savoir **plus** consultez

le répondeur Météo France : 32 50
www.meteofrance.com

- sur Internet, le site www.prim.net
- à la mairie, le document communal d'information

Signalisation du transport des marchandises dangereuses

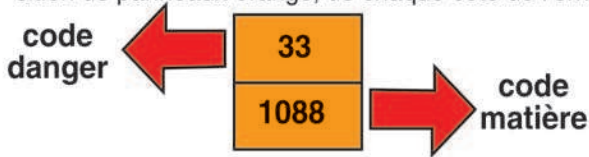
SIGNALISATION DE DANGER

PRINCIPE

Les envois chargés et vides (1) réalisés en wagons-citernes et conteneurs-citernes, en wagons et conteneurs pour vrac sont assujettis à l'apposition de la signalisation de danger.

MATÉRIALISATION

La signalisation de danger est réalisée par l'apposition de panneaux orange, de chaque côté de l'envoi.



Nota : sur les conteneurs et conteneurs-citernes, le panneau - orange peut ne comporter que le code matière.

Renvoi (1) : La signalisation de danger peut également s'appliquer aux envois en wagons et conteneurs constitués de colis contenant une seule et même marchandise (chargement homogène).

























SIGNIFICATION DES NUMÉROS DE CODE

“Code danger”:

- ▶ Il permet de déterminer immédiatement le danger principal (1^{er} chiffre) et le ou les dangers subsidiaires de la matière (2^{ème} ou 3^{ème} chiffre). Lorsque le danger peut être suffisamment indiqué par un seul chiffre, celui-ci est suivi d'un zéro.
 - ▶ Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.
 - ▶ La lettre “X” devant les chiffres signifie l'interdiction d'utiliser l'eau.
 - ▶ En général, la signification des chiffres est la suivante
- | | |
|---------------------------------------|--|
| 2 = Émanation de gaz | 6 = Toxicité |
| 3 = Inflammabilité de gaz ou liquides | 8 = Corrosivité |
| 4 = Inflammabilité de solides | 9 = Danger de réaction violente spontanée. |
| 5 = Comburant (favorise l'incendie) | |

- ▶ “Code matière” ou numéro ONU. Ces chiffres proviennent du répertoire international des produits dangereux.

Ces numéros sont destinés à renseigner les différents intervenants sur la nature du danger de la marchandise transportée (ou dernière marchandise transportée).

ETIQUETTES				DE DANGER	
N° 1 	N° 1.4 	N° 1.5 	N° 1.6 	N° 2 	N° 2 
EXPLOSIF (MUNITIONS, POUDRES...)				GAZ SOUS PRESSION	
N° 3 	N° 3 	N° 4.1 	N° 4.2 	N° 4.3 	N° 4.3 
INFLAMMABLE (LIQUIDE OU GAZ)		INFLAMMABLE (SOLIDE)	SPONTANÉMENT INFLAMMABLE	DÉGAGE GAZ INFLAMMABLE AU CONTACT DE L'EAU	
N° 5.1 	N° 5.2 	N° 05 	N° 6.1 	N° 6.2 	
FAVORISE L'INCENDIE			TOXIQUE	INFECT	TRANSPORT À CHAUD
N° 7 D 	N° 7 A 	N° 7 B 	N° 7 C 	N° 8 	N° 9 
RADIOACTIF (MODÈLE WAGON)	RADIOACTIF (CONTAMINATION)	RADIOACTIF (IRRADIATION et CONTAMINATION)		CORROSIF (ACIDE...)	DANGER AUTRE

Liste des sites et adresses internet liés aux risques

<http://www.isere.gouv.fr/>
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/>
<http://www.prim.net/>

AVALANCHES

<http://www.anena.org/>
<http://france.meteofrance.com/france/montagne>
<http://www.avalanches.fr/>

INCENDIE DE FORÊTS

<http://www.onf.fr/>
<http://www.sdis38.fr/>

INONDATION

<http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/>
<http://www.cepri.fr/>

MOUVEMENTS DE TERRAINS

<http://www.bdmvt.net/>
<http://infoterre.brgm.fr/>
<http://www.argiles.fr/>

SÉISMES

<http://www.planseisme.fr/>
<http://www.sisfrance.net/>
<http://isterre.fr/>
<http://www.franceseisme.fr/>

FOUDRE

<http://www.chasseurs-orages.com/>
<http://www.meteorage.fr/meteorage.fr/>
<http://www.keraunos.org/>

VOLCANISME

<http://www2.brgm.fr/volcan/>
<http://www.activolcans.info/>
<http://www.ipgp.fr/>

TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Transport-de-marchandises>

NUCLÉAIRE

<http://www.sfen.org/>
<http://www.irsn.org/>
<http://www.site-gamma.fr/>

SITE GÉNÉRALISTE

<http://www.irma-grenoble.com/>
<http://rtm-onf.ifn.fr/>



DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Adresse postale : 17 bd. Joseph Vallier

BP 45 - 38040 Grenoble Cedex 9

Tél : 04 56 59 46 49

Télécopie : 04 56 59 44 35

site internet : www.isere.gouv.fr